COMMUNE DE JACOU

AP N°034 120 25 M0002

AUTORISATION POUR
LA POSE D'UNE ENSEIGNE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Dossier n° : **AP 34 120 25 M0002** Déposée le : **21/01/2025** complétée le **:**

Destinataire : SAS QUASAR
Avenue de Vendargues
Espace Bocaud
34830 JACOU

Pour : Changement de 7 dispositifs et matériels supportant des enseignes.
.

Adresse du projet : Avenue de Vendargues
Espace Bocaud
34830 JACOU

Réf. Cadastrales : AL 235

Le Maire de la Ville de Jacou,

Vu le Code de l'Environnement -art. L. 581-1 et suivants ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,
Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

Considérant que le dossier est complet ;
Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer 7 modules d'enseigne "BRICOMARCHE", Avenue de Vendargues, Espace Bocaud, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Maire, le Directeur de l'Aménagement et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JACOU, le 22/01/2025

MAIRIE DE JACOU Hérault

Par Délégation du Maire
Christine Delage,
Adjointe Déléguée
à l'Urbanisme